

Sur le procédé

Système TARADOUCHE HYBRIDE

Famille de produit/Procédé : Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC

Titulaire(s) : Société GERFLOR

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'une nouvelle demande	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Système douche associant un ouvrage de revêtement de sol PVC collé à un ouvrage de carrelage mural collé, ainsi que l'emploi de siphons de sol et la réalisation de pentes.

Le domaine d'emploi est défini au § 2.3 du le CPT Systèmes Douches Plastiques (*e-cahier du CSTB* n° 3781) et précisé au § 1.1.3 du document. Il s'agit de douches et salles de bain classées au plus U4P3E3C2 et au plus EB+ collectifs.

Les supports visés sont définis au § 1.1.4 du document. Cet Avis Technique ne vise pas la pose sur chapes et dalles flottantes, ni la pose sur supports en bois ou panneaux à base de bois.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés.....	5
1.1.3.	Locaux.....	5
1.1.4.	Supports.....	5
1.2.	Appréciation.....	6
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	6
1.2.2.	Durabilité	7
1.2.3.	Impacts environnementaux	7
1.3.	Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé	7
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Mode de commercialisation	8
2.2.	Description du système	8
2.2.1.	Système.....	8
2.2.2.	Revêtements de sol.....	9
2.2.3.	Sous-couche acoustique TARAFOAM.....	9
2.2.4.	Produits associés	9
2.2.5.	Revêtement mural céramique	12
2.2.6.	Procédé d'étanchéité murale et bandes de renfort associées.....	12
2.3.	Dispositions de conception	13
2.3.1.	Généralités.....	13
2.3.2.	Classement du local	13
2.3.3.	Pentes, réservations et évacuations	13
2.3.4.	Cas d'une zone de douche cloisonnée avec cloison rapportée (paroi).....	13
2.3.5.	Support en sol humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité	13
2.3.6.	Cas d'une chape fluide - Raccordement aux zones de pentes	14
2.3.7.	Travaux spécifiques à prévoir au lot revêtement de sol.....	14
2.3.8.	Choix des produits de mise en œuvre associés.....	14
2.3.9.	Dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché	14
2.3.10.	Chauffage des locaux	14
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	14
2.4.1.	Consistance des travaux	14
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	15
2.4.3.	Mise en œuvre du revêtement de sol TARALAY SECURITE ou TARALAY SECURITE DESIGN.....	15
2.4.4.	Mise en œuvre du revêtement mural céramique	18
2.5.	Principes de fabrication et de contrôle de la fabrication des revêtements de sol et de la sous-couche	21
2.5.1.	Revêtements de sol et sous-couche acoustique	21
2.5.2.	Contrôles de fabrication	21
2.6.	Réception/mise en service	21
2.7.	Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien	21
2.7.1.	Entretien.....	21
2.7.2.	Surveillance – Maintenance – Réparation	21
2.7.3.	Glissance.....	22
2.8.	Formation et assistance technique.....	22
2.8.1.	Formation solier : stage avec attestation individuelle.....	22
2.8.2.	Exigences relatives à l'entreprise.....	22

2.8.3.	Assistance à la négociation des marchés	22
2.8.4.	Assistance lors du chantier	22
2.9.	Résultats expérimentaux	23
2.10.	Références.....	23
2.10.1.	Données Environnementales.....	23
2.10.2.	Autres références	23
Annexes du Dossier Technique		24
Annexe 1 : reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques (au sol)		24
Annexe 2 : reconnaissance des supports muraux.....		25
Annexe 3 : Tableau et Figures		26
ANNEXE 1 : RECONNAISSANCE DES SUPPORTS HORIZONTAUX A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES.....		34
ANNEXE 2 : RECONNAISSANCE DES SUPPORTS MURAUX.....		35

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Système complet pour la réalisation de douches à partir de revêtements de sol plastiques associés à un revêtement céramique mural, incluant l'emploi de siphons de sol et la réalisation de pentes, destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après

1.1.3. Locaux

Les locaux visés sont les suivants :

- Douches individuelles privatives des bâtiments d'habitation et bâtiments hors hospitaliers ou assimilés au plus classés U2s P2 E2 C1 selon la notice du classement UPEC des locaux en vigueur ;
- Douches individuelles et collectives des bâtiments hospitaliers, MAPAD et EHPAD, des bâtiments d'activités sportives et d'enseignement au plus classés U3 P3 E3 C2 selon la notice du classement UPEC des locaux en vigueur ;
- Salles de bain avec baignoire des MAPAD et EHPAD et des bâtiments hospitaliers au plus classées U3P3E3C2 selon la notice du classement UPEC des locaux en vigueur ainsi que les locaux similaires ci-avant susceptibles d'être surclassés U4P3E3C2 par le maître d'ouvrage ;

Il s'agit des locaux au plus classés :

- EB+ collectifs sur support muraux visés au tableau 1 du § 1.1.4.2 ;

Les locaux visés ci-dessus sont traités selon la configuration de la douche conformément aux prescriptions du § 2.2.1..

La présence d'un siphon de sol ou d'un caniveau conduit au surclassement de E2 à E3 du local.

Les locaux avec plancher chauffant ainsi que les locaux avec présence d'un joint de dilatation sont exclus.

Faute de dispositions constructives permettant d'assurer la pérennité de l'ouvrage, la mise en œuvre du procédé TARADOUCHE HYBRIDE sur chapes ou dalles flottantes n'est pas visée dans le présent document.

1.1.4. Supports

1.1.4.1. Support en sol neuf ou existant non revêtu ou remis à nu à base de liant hydraulique

Les supports visés sont définis à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion des chapes et dalles flottantes, des planchers chauffants et des escaliers.

Les supports en bois ou panneaux à base de bois tels que définis à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ne sont pas visés par le présent Avis technique.

1.1.4.2. Supports muraux en neuf et en rénovation à base de liant hydraulique

Les supports neufs muraux admis sont ceux décrits dans le tableau 2 ci-dessous extrait du NF DTU 52.2 P1-1-1 et précisés dans les documents d'évaluation des produits d'étanchéité admis dans ce document.

En rénovation, se référer aux documents d'évaluation des produits d'étanchéité indiqués au 2.2.6. du Dossier technique, qui définissent les supports muraux admis selon le degré d'exposition à l'eau des locaux.

Dans tous les cas, les supports existants sont non revêtus ou remis à nu.

Nature des supports		Enduit base plâtre		Cloisons en carreaux de plâtre		Cloisons en plaques de plâtre		Cloisons en carreaux de terre cuite		Autres cloisons ou murs maçonnés non enduits	Enduit base ciment	Béton	
		S4	S5	S8	S9	S6	S7	S11	S12	S13	S3	S2	S1
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EB+ locaux privatifs	Hors zone de douche/baignoire											
		Dans zone de douche/baignoire		1		3	1	2	2				
	EB+ locaux collectifs					1	2	2					

	Support non visé
1	Support admis sous conditions
	Support admis en pose collée directe

Tableau 1 : Supports admis en pose collée en fonction de l'exposition à l'eau du local

1 : Support admis avec les exigences complémentaires suivantes, sauf autres dispositions des documents particuliers du marché : les parois sont traitées conformément aux dispositions du §2.2.1.

2 : Support admis avec les exigences supplémentaires suivantes si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau : les parois sont traitées conformément aux dispositions du §2.2.1.

3 : Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans la norme NF DTU 25.41, sinon les exigences complémentaires définies au point 1 ci-dessus s'appliquent.

Les éléments de revêtements acceptés sont ceux définis dans le Tableau n°6 de la norme NF DTU 52.2 Partie 1-1-1 (Juin 2022) à l'exclusion des éléments dont la surface est inférieure ou égale à 100cm² et dont la plus petite largeur est inférieure à 20 cm.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements TARALAY SECURITE COMPACT et DESIGN font l'objet de rapport de classement européen de réaction au feu avec le classement suivant :

- Le revêtement TARALAY SECURITE COMPACT fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec le classement C_{fl}-s1 valable en pose collée avec une colle acrylique sur supports panneaux de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ (rapport du CRET n° 2015/056-1 du 10 juillet 2015) ;
- Le revêtement de sol TARALAY SÉCURITÉ COMPACT DESIGN fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec classement B_{fl}-s1 valable en pose collée sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} et de masse volumique ≥ 1350 kg/m³ (rapport du CRET n° 2019/148-1 du 09/07/2019) ;

Le revêtement de sol TARALAY SÉCURITÉ COMPACT associé à la sous couche TARAFOAM fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec classement C_{fl}-s1, d0 valable en pose collée sur panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-S1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³ (rapport de classement de réaction au feu du CRET n°2025/041-1, correspondant au rapport du CRET n°2015/041-1 pour nouvelle appellation commerciale) ;

1.2.1.2. Glissance

Le revêtement TARALAY SECURITE COMPACT fait l'objet d'un rapport d'essai au plan incliné, pieds nus en présence d'eau selon la norme DIN 51097 dont le résultat est le suivant :

- TARALAY SECURITE COMPACT : Angle d'inclinaison moyen α ≥ 18° (rapport d'essai du HOCHSHULE KOBLENZ n° KP 109-2 / 20 du 26 octobre 2020)

Le rapport d'essai ne fait pas mention du classement PN correspondant mais si on s'en tient à la norme NF P 05-011 : 2024, ce résultat correspond au classement PN24.

Le revêtement TARALAY SECURITE COMPACT DESIGN fait l'objet d'un rapport d'essai au plan incliné, pieds nus en présence d'eau selon la norme DIN 51097 dont le résultat est le suivant :

- TARALAY SECURITE COMPACT DESIGN : Angle d'inclinaison moyen α = 18° (rapport d'essai du laboratoire SATRA Technology Centre n° FLO027673518422/6726/2 du 22/02/2019)

Le rapport d'essai ne fait pas mention du classement PN correspondant mais si on s'en tient à la norme NF P 05-011 : 2024, ce résultat correspond au classement PN18.

Le Groupe Spécialisé n°12 ne se prononce pas sur la durabilité de la performance de résistance à la glissance, celle-ci étant liée aux conditions d'usage, d'entretien et de réfection éventuelle du revêtement. Il appartient au maître d'ouvrage et/ou à l'exploitant de la vérifier périodiquement au regard de l'exigence qui aura été définie.

1.2.1.3. Acoustique

Le système associant le revêtement de sol TARALAY SECURITE à la sous-couche TARAFOAM fait l'objet d'un essai de type concernant l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 16$ dB (rapport d'essai du CSTB n°AC-16-26061333/1).

Le système associant le revêtement TARALAY SECURITE DESIGN associé à la sous-couche TARAFOAM fait l'objet d'un essai de type concernant l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 16$ dB (rapport d'essai du CSTB n° CR-AC19-26080023).

L'isolation acoustique du système au niveau du siphon n'est pas visée par le présent Avis.

1.2.1.4. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Dans les conditions d'entretien prescrites décrites au §2.9 du Dossier Technique, la durabilité à l'usage de l'ouvrage, dans les conditions de mise en œuvre et d'emploi indiquées, est appréciée comme satisfaisante.

Elle est toutefois subordonnée :

- à une surveillance régulière visant à repérer d'éventuelles amorces de dégradations localisées pouvant apparaître en cours d'usage, en particulier au niveau des points singuliers et notamment à la jonction sol / mur ;
- à la rapidité d'intervention afin de réparer ces éventuelles faiblesses ;
- à un bon niveau d'entretien.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le procédé ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.3. Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé

Le présent Avis Technique ne vise pas la pose sur les supports en bois et panneaux à base de bois, ni les chapes et dalles flottantes.

La mise en œuvre du revêtement de sol souple, de l'étanchéité murale et du revêtement carrelé mural sera réalisée obligatoirement en co-traitance au sein d'un même « macro-lot ».

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire(s) : Société GERFLOR

1 PLACE VERRAZZANO

69258 LYON CEDEX 09

Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

Revêtements de sol

En application du règlement UE 305/2011, les produits TARALAY SECURITE et TARALAY SECURITE DESIGN font l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description du système

2.2.1. Système

Le système TARADOUCHE HYBRIDE est un système à partir de revêtements de sol plastiques associés à un revêtement mural céramique pour la réalisation de pièces humides avec système d'évacuation au sol (douches, salles de bains, vestiaires...) au plus classés EB+ collectifs en travaux neufs ou en travaux de rénovation (rénovation complète du sol et du mur du local).

Le système **TARADOUCHE HYBRIDE** est composé :

- De l'ouvrage de sol (revêtements, siphons, remontées en plinthe, produits de mise en œuvre, profilés forme d'appui, profilés seuil, clean corner system, cordon de soudure) tel que décrit au §2.2.2. ;
- Du procédé d'étanchéité mural défini au §2.2.6. et les produits associés ;
- D'un revêtement mural céramique tel que décrit et mis en œuvre dans la norme NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles » et en se référant au §2.2.3. et §2.2.4. du présent document ;
- D'un profilé de finition (type gamme Schlüter-Jolly ou Schlüter-Schiene ou équivalent) ;

Afin que le système TARADOUCHE HYBRIDE puisse être considéré comme tel, il devra démontrer :

- que le sol du local est recouvert entièrement et uniformément du même revêtement de sol PVC ;
- que le support soit réalisé sans discontinuité de parement ;
- que les remontées en plinthes soient réalisés sur l'entière périphérie du local ;
- que les murs du local sont recouverts, sur les parois concernées définies ci-après, entièrement et uniformément du revêtement carrelé sur toute la hauteur utile.

Dans le cas d'une douche ouverte (espace zone douche tout ou partie non cloisonnée), sur les parois dont une partie est dans la zone des 1,80 m à partir du siphon et de la fixation du flexible (ou de la pomme de douche) sont à protéger sur la totalité de leur surface. Le système Taradouce Hybride ne peut s'arrêter au milieu d'une paroi. Les parois dont aucune partie ne se situe dans la zone des 1,80m peuvent être traitée avec un autre revêtement tel que la peinture sans exigence particulière de traitement du raccord entre les deux revêtements (carrelage et peinture).

En cas de douche cloisonnée, le revêtement céramique peut être mis en œuvre uniquement dans la zone de douche, sur les parois à l'aplomb de l'espace douche. Au-delà de la zone espace de douche, un autre revêtement peut être envisagé (tel que la peinture par exemple) sans exigence particulière de traitement du raccord entre les deux revêtements (carrelage et peinture).

Sur les parois concernées, le revêtement mural céramique est mis en œuvre sur toute hauteur.

Version Confort :

Ce système peut être complétée au sol par l'utilisation d'une sous-couche TARAFOAM permettant d'améliorer les performances acoustiques de la version TARADOUCHE HYBRIDE à un affaiblissement acoustique au bruit de choc de $\Delta L_w = 16$ dB pour les revêtements TARALAY SECURITE.

2.2.2. Revêtements de sol

Revêtements de sol vinyliques flexibles en lés de la Société GERFLOR certifiés QB-UPEC. Caractéristiques d'identification : se référer aux certificats QB-UPEC en cours de validité.

Designation commerciale	Classement	Épaisseur (mm)	Masse surfacique totale (g/m²)	Largeur (cm)	Longueur des lés (ml)
TARALAY SECURITE COMPACT (UNI, ULTRA, GEO)	U4 P3 E2/3 C2	2	2360	200	20
TARALAY SECURITE COMPACT (DESIGN)	U4 P3 E2/3 C2	2	2500	200	20

Tableau 2 – Caractéristiques d'identification des revêtements de sol vinyliques flexibles en lés certifiés QB-UPEC

2.2.3. Sous-couche acoustique TARAFOAM

Pour la version confort du système douche : sous-couche TARAFOAM. Désignation : TARAFOAM.

Type : sous couche mousse à base de PVC

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341	≈ 50
Epaisseur (mm)	NF EN ISO 24346	2 ± 0,1
Poids (g/m²)	NF EN ISO 23997	950 ± 70
Efficacité d'isolation au bruit de choc	NF EN ISO 140-8 NF EN ISO 717-2	PV CSTB AC 16-26061333/1 $\Delta Lw = 16 \text{ dB}$ (Tarafoam +TL SECURITE) PV CSTB CR-AC19-26080023 $\Delta Lw = 16 \text{ dB}$ (Tarafoam +TL SECURITE DESIGN)
Poinçonnement rémanent (mm)	NF EN ISO 24343-1 (150 min)	≤ 0,20

Tableau 3 - Caractéristiques techniques de la sous-couche Tarafoam

2.2.4. Produits associés

2.2.4.1. Cordon de soudure

Pour revêtement de sol et le revêtement mural : cordon en PVC plastifié réf. CR 40, diamètre 4 mm.

2.2.4.2. Produits de collage et primaires

Chaque produit, primaire et colle, prescrit dans les tableaux ci-après doit être employé dans le strict respect des conditions d'emploi décrites dans la fiche technique de son fabricant.

Pour les produits de collage, une attention particulière doit être apportée au respect du temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

- Primaires, colles acryliques pour les revêtements de sol et pour le collage de la sous-couche Tarafoam (cf. Tableau 4, 5 et 6) et primaires associés pour le collage du revêtement sur le support.

Fabricant	Désignation
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM UN2
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM AN
SIKA	SIKAFLOOR-17 PRIMAIRE ANHYDRITE
SIKA	SIKAFLOOR-18 PRIMAIRE UNIVERSEL
BOSTIK	GRIP A700 UNIVERSEL
H.B. FULLER	TEC 049
MAPEI	PRIMER G
SIKA / PAREXGROUP	124 PROLIPRIM
SIKA / PAREXGROUP	165 PROLIPRIM UNIVERSEL
UZIN	PE 360

Tableau 4 Préconisation des primaires

Fabricant	Désignation
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR
SIKA	SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A300 MULTI FLOOR
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
MAPEI	ULTRA BOND ECO 370
MAPEI	ULTRA BOND ECO V4 SP
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
SIKA / PAREXGROUP	932 LANKOCRYL MAX
UZIN	KE 2000 S
UZIN	KE32

Tableau 5 - Préconisation des colles pour le revêtement de sol

Fabricant	Désignation
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR
SIKA	SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A300 MULTI FLOOR
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
MAPEI	ULTRA BOND ECO 370
MAPEI	ULTRA BOND ECO V4 SP
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
SIKA / PAREXGROUP	932 LANKOCRYL MAX
UZIN	KE 2000 S

Tableau 6 - Préconisation des colles pour le collage de la sous-couche et des revêtements de sol préconisés sur la sous-couche TARAFOAM

Les produits de collages cités dans les tableaux 5 et 6 ci-dessus seront employés conformément aux dispositions de la fiche technique du fabricant.

- Colles contacts en phase aqueuse et bandes adhésives double face pour les remontées en plinthes et les profilés (cf. Tableau 7)

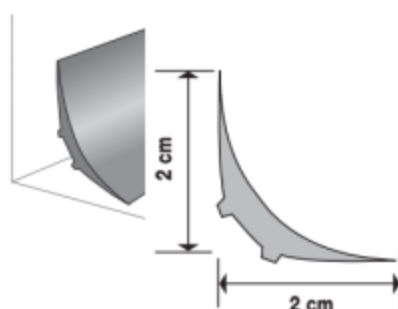
Nature	Fabricant	Désignation
Colle contact	UZIN	WK 222
	MAPEI	ULTRABOND ECO CONTACT
	SIKA / CEGECOL	CEGE 100 CONTACT+
Bandes adhésives	SIKA / CEGECOL	CEGETACK 25/50/85
	SIKA / PAREXGROUP	940 LANKO CONTACT 25/50/85
	MAPEI	MAPECONTACT PLINTHE
	BOSTIK	BOSTIK ROLL 25/50/85
	HB FULLER	SDB 50/85
	UZIN	REMUR

Tableau 7 – Colles contacts et bandes adhésives adaptées au traitement des rives

Les produits de collages et bandes adhésives citées dans le tableau 7 ci-dessus seront employés conformément aux dispositions de la fiche technique du fabricant.

2.2.4.3. Profilé forme d'appui pour remontée en plinthe

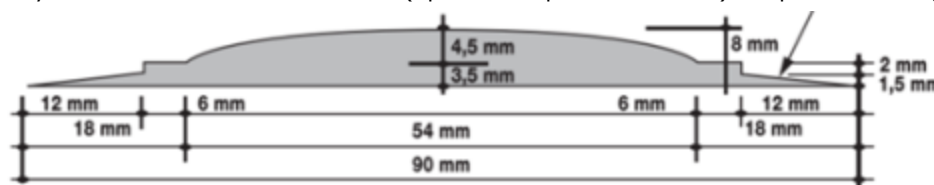
Forme d'appui en PVC de 20 mm (réf. 0478) de GERFLOR. Disponible en longueurs de 3 ml.



Forme d'appui 20 mm réf. 0478

2.2.4.4. Profilé de seuil

Profilé de seuil en PVC de GERFLOR (réf. 0469), adapté et soudable aux revêtements, TARALAY SECURITE et SECURITE DESIGN-ainsi qu'au système douche en version confort (après découpe de la bavette). Disponible en longueurs de 3 ml.



Profilé de seuil en PVC de GERFLOR (réf. 0469)

2.2.4.5. Clean Corner System In and Out

Ce système est illustré dans les figures 2a et 2b en annexe du document.

Profilé In

Profilé bi-matière semi-rigide de forme triangulaire semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par GERFLOR, utilisé dans les angles rentrants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme permet d'améliorer l'hygiène et de faciliter l'entretien des angles internes du mur.

Profilé Out

Profilé bi-matière semi-rigide de forme papillon triangulaire 3D semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par Gerflor, utilisé dans les angles sortants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme d'appui permet d'améliorer l'hygiène et la durabilité des angles internes du mur.

2.2.4.6. Siphon

Les modèles suivants sont préconisés et conformes à la norme NF EN 1253 (Pour support à base de liant hydraulique) :

SIPHON GERFLOR :

- SIPHON VERTICAL DUSCHBRUNN (REF. 090A0001),
- SIPHON HORIZONTAL FREJA (REF. : 090B0001),
- REHAUSSE SIPHON FLEX (REF. : 090D0001),
- GRILLE INOX SIPHON DROP (REF. 090C0001),
- COUTEAU SIPHON KNIFE 150 (REF. : 090E0001)
- SIPHON Gamme SITAR (SITARH1120001, SITARV H1130001)

2.2.4.7. Mastics

Les mastics à utiliser sont décrits dans les documents d'évaluation technique en vigueur des procédés d'étanchéités cités au §2.2.6. ci-après.

2.2.5. Revêtement mural céramique

Les carreaux céramiques, nature et format, sont ceux visés dans les documents d'évaluation du procédé d'étanchéité choisi.

Ils sont indiqués dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » Partie P1-1-1 pour les murs intérieurs dont la masse surfacique est inférieure ou égale à 40 kg/m² mais à l'exclusion des éléments dont la surface est inférieure ou égale à 100cm² et dont la plus petite largeur est inférieure à 20 cm.

2.2.6. Procédé d'étanchéité murale et bandes de renfort associées

Les procédés d'étanchéité muraux prescrits pour le traitement de la jonction avec la remontée en plinthe du revêtement de sol sont les procédés décrits dans le tableau ci-dessous (ainsi que les bandes de renfort associées) et faisant l'objet d'une évaluation technique favorable en vigueur pour l'emploi sur supports verticaux :

Fabricant	Désignation	Document d'évaluation technique (en vigueur)	Bandes de renfort
MAPEI	MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO	ATEC 13/23-1503	MAPEBAND 120
SIKA	SIKALASTIC-260® STOP AQUA	ATEX 3128	SIKARMATURE
SIKA - Cegecol®	CEGELASTIC WP	ATEX 3129	CEGE BR
SIKA - PAREXLANKO®	598 PROLI IMPER	ATEX 3127	PROLIBAND ou PROTECTBAND

Tableau 8 : Procédé d'étanchéité mural

Ces procédés sont mis en œuvre dans les conditions décrites dans l'évaluation technique en vigueur qui précisent entre autres les consommations à respecter pour un emploi sur supports verticaux ainsi que les produits de mise en œuvre associés (primaires, produits de collage, produits de jointoiement, mastics, bandes de renforts et d'étanchéité...).

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Généralités

Au moment de la conception et afin que le système TARADOUCHE HYBRIDE puisse être considéré comme tel, il devra être démontré que :

- Le support est réalisé sans discontinuité de parement ;
- Le sol du local est prévu d'être recouvert entièrement et uniformément du même revêtement choisi parmi ceux qui font l'objet du présent Avis Technique ;
- Le revêtement de sol est prévu d'être posé avant le revêtement mural céramique ;
- Les remontées en plinthes sont prévues d'être réalisées sur l'entière périphérie du local ;
- Sur les parois concernées, le revêtement mural céramique est prévu d'être mis en œuvre, associé au produit d'étanchéité mural choisi (cf Tableau 8), sur toute hauteur et sur la totalité de leur surface.

Il doit être tenu compte des réglementations en vigueur notamment celle relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En outre, et a minima dans le cas des bâtiments d'habitation en travaux neufs, les dispositions constructives précisées dans le guide du CSTB « Mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs » doivent être également respectées en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus.

Le Maître d'œuvre doit s'assurer du respect de ces dispositions ; il doit aussi veiller à ce que l'entreprise soit qualifiée et ses intervenants formés au travers de la vérification des attestations individuelles de formation.

La mise en œuvre du revêtement de sol souple, de l'étanchéité murale et du revêtement carrelé mural sera réalisée obligatoirement en co-traitance au sein d'un même « macro-lot ».

2.3.2. Classement du local

La détermination du classement d'exposition à l'eau des parois et du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.3. Pentés, réservations et évacuations

Dans tous les cas, le support devra présenter les pentes et les réservations nécessaires à la mise en place des évacuations :

- dans le cas d'une douche ouverte, la pente ne devra pas être inférieure à 1 % jusqu'à 1,80 m du siphon ou du point de fixation du flexible de douche ;
- dans le cas d'une zone de douche cloisonnée, la pente devra être réalisée à partir de la paroi ; là encore, elle ne devra pas être inférieure à 1 %.

En travaux neufs, les pentes doivent être apportées par le support. En travaux de rénovation, la réservation d'épaisseur doit être suffisante pour assurer la pente minimale ; à défaut, il faudra s'assurer de la faisabilité de la solution proposée dans le Dossier Technique.

Les dispositifs constructifs spécifiques (pentes, siphons, gaines techniques, ...) doivent être prévus au préalable ainsi que les réservations nécessaires.

Sur support à base de liant hydraulique, le siphon doit être installé par scellement à la chape ou à la dalle dans la réservation prévue à cet effet ; ceci requiert un choix de produit de scellement adapté.

L'entreprise titulaire du lot gros œuvre et le plombier (ou l'entreprise qui a la charge de la pose du siphon) doivent être informées du choix particulier de siphon et des conditions particulières requises pour sa mise en œuvre en fonction du support.

Les plans des pentes et les plans d'implantation des siphons doivent être communiqués à l'entreprise de pose du revêtement.

Il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer du respect de ces dispositions.

2.3.4. Cas d'une zone de douche cloisonnée avec cloison rapportée (paroi)

Lorsque la paroi est rapportée, sur l'ouvrage revêtu, une étude particulière devra être réalisée afin de définir :

- les modalités de fixation de cette paroi de sorte à ne pas altérer l'étanchéité à l'eau du revêtement de sol et du revêtement mural ;
- les modalités d'arrêt de l'étanchéité sous carrelage au droit de la paroi.

Ces dispositions devront être décrites dans les Documents Particulier du Marché (DPM).

2.3.5. Support en sol humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. §5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage de revêtement contre celles-ci doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.6. Cas d'une chape fluide - Raccordement aux zones de pentes

Les supports de type chape fluide base ciment ne sont pas admis dans l'emprise des zones de pentes du local ; le cas échéant, la chape devra être arrêtée à la limite de la zone de pentes et un joint de fractionnement devra être prévu.

Le traitement de ce joint doit faire l'objet d'une étude particulière en accord avec le fabricant du revêtement ; il devra être spécifié dans les Documents Particuliers du Marché.

La réservation nécessaire devra être communiquée au chapiste.

2.3.7. Travaux spécifiques à prévoir au lot revêtement de sol

Le Maître d'œuvre devra s'assurer que le ponçage de la remontée en plinthe est prévu à la charge de l'entreprise à laquelle incombe la mise en œuvre du revêtement de sol.

2.3.8. Choix des produits de mise en œuvre associés

Le choix des produits associés nécessaires à la mise en œuvre du système TARADOUCHE HYBRIDE (notamment les produits de préparation et de reprofilage de support, les produits de scellement du siphon, etc...) doit être adapté à l'utilisation prévue ; il incombe au Maître d'œuvre, ou, à défaut, à l'entreprise de pose de s'en assurer.

2.3.9. Dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché

2.3.9.1. Revêtement de sol

Se reporter à la partie 2 de la norme NF DTU 53.12, cahier des clauses administratives spéciales types.

En outre, le dossier de consultation doit comprendre les indications suivantes :

- Système choisi : TARADOUCHE HYBRIDE ou TARADOUCHE HYBRIDE version confort ;
- Types et descriptions des siphons et des équipements sanitaires ;
- Plans des pentes, en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus ;
- Plans d'implantation des dispositifs d'évacuation ;

Le DIUO devra définir les dispositions minimales de surveillance et d'intervention pour réparation.

Il précisera également à la charge de qui est affecté le traitement des fissures du support.

2.3.9.2. Revêtement mural céramique

Se reporter aux documents d'évaluation des procédés d'étanchéité cités et à la partie 2 de la norme NF DTU 52.2, cahier des clauses administratives spéciales types.

En outre, le dossier de consultation doit comprendre les indications suivantes :

- Système choisi : TARADOUCHE HYBRIDE ou TARADOUCHE HYBRIDE version confort ;
- Types et descriptions des siphons et des équipements sanitaires ;
- Plans des pentes, en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus ;
- Plans d'implantation des dispositifs d'évacuation ;

Le DIUO devra définir les dispositions minimales de surveillance et d'intervention pour réparation.

Il précisera également à la charge de qui est affecté le traitement des fissures du support.

2.3.10. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de +15 °C requise pendant toute la durée du stockage et de la pose du revêtement mural.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Consistance des travaux

La mise en œuvre du revêtement de sol souple, de l'étanchéité murale et du revêtement carrelé mural sera réalisée obligatoirement en co-traitance au sein d'un même « macro-lot ».

2.4.1.1. Revêtement de sol

Se reporter à la partie 2 de la NF DTU 53.12, cahier des clauses administratives spéciales types.

En outre, les travaux dus par l'entreprise de pose du revêtement comprennent également :

- la réalisation des pentes dans le cas de travaux de rénovation ;
- la fourniture et la pose des profils de finition ;
- la finition autour des siphons.

2.4.1.2. Revêtement mural céramique

Se reporter au document d'évaluation en vigueur du produit d'étanchéité mural choisi (cf §2.2.6).

En outre, les travaux dus par l'entreprise de pose du revêtement céramique mural comprennent également la mise en œuvre du procédé d'étanchéité mural.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports en sol

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles définies à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12-P1-1-1.

Un exemple de fiche de contrôle de réception des supports en sol à base de liants hydrauliques est donné en annexe 8 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

Travaux préparatoires

Ce sont ceux définis à l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 qui s'appliquent à ces supports.

2.4.2.1.2. Supports anciens existants non revêtus ou remis à nu à base de liant hydraulique

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports admis ainsi que leur préparation sont celles définies à l'article 7.2 la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et annexe D ; elle a pour objet notamment :

- de mesurer la planéité ;
- de définir les zones de l'ancien support à conserver ou à déposer ;
- de repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- de déterminer la nature des chapes.

Travaux préparatoires

A l'issue de l'étude préalable et reconnaissance du support, la conservation ou la dépose des supports anciens est déterminée selon les critères définis dans le Tableau 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2. Supports muraux

Exigences relatives aux supports

Les supports admis sont ceux définis au §1.1.4. du présent document.

Travaux préparatoires

Il convient de se reporter aux dispositions de l'évaluation technique du procédé d'étanchéité mural retenu sur les travaux relatifs à la préparation des supports verticaux qui complètent les dispositions du NF DTU 52.2.

2.4.3. Mise en œuvre du revêtement de sol TARALAY SECURITE ou TARALAY SECURITE DESIGN

2.4.3.1. Exigences relatives à l'entreprise

Ces exigences sont définies à l'article 7.1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.2. Pose du siphon (cf. figures 8, 9, 10 a et 10 b)

Se référer au §7.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit : la platine est positionnée avant la mise en œuvre de l'enduit de sol.

2.4.3.3. Conditions préalables à la pose

2.4.3.3.1. Stockage des matériaux

Se référer à l'article 7.3 du DTU 53.12-1-1-3 4.1.1 complété comme suit :

Le revêtement de sol doit être entreposé durant les 48 heures précédant la pose dans des locaux clos aérés et sécurisés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 15°C.

2.4.3.3.2. Conditions de température et d'hygrométrie

Température ambiante

La température ambiante minimale du local doit être de + 15 °C pour la pose des lés de revêtement de sol et de + 5 °C pour la pose du revêtement mural céramique.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +15 °C à +30 °C.

Pour les rubans adhésifs « colles sèches », la température doit être comprise entre +15 °C à +30 °C.

Température des supports

Revêtements de sol : Se référer au §7.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) indiquant qu'au moment de la pose, la température des supports doit être au moins égale à +10 °C.

Hygrométrie

L'hygrométrie ambiante et la température des supports doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau des supports (point de rosée).

2.4.3.4. Préparation des angles sol / mur

2.4.3.4.1. Préparation pour finition de remontée en plinthe

La mise en œuvre d'une forme d'appui par thermoformage est obligatoire sauf dans le cas d'une finition avec le système Clean Corner System et double pose en association avec la sous-couche acoustique.

Mise en place par double encollage de la forme d'appui 20 mm (réf. 0478).

2.4.3.4.2. Clean Corner System

Il s'agit d'une solution alternative à la préparation des angles pour la finition par remontée du revêtement en plinthes (cf figure 2a et 2b en annexe).

La mise en œuvre de ce système nécessite une formation spécifique délivrée par la société GERFLOR dans son techno-centre.

Mise en place dans l'angle rentrant du profilé Clean Corner System profile IN, défini au § 2.2.4.5, sous la remontée en plinthe.

Mise en place dans l'angle sortant du profilé Clean Corner System profile OUT, défini au § 2.2.4.5, sous la remontée en plinthe.

2.4.3.5. Mise en œuvre du revêtement de sol sans sous-couche

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement sont celles des articles 9.1.1 du DTU 53.12 -1-1 complétées comme ci-après.

2.4.3.5.1. Calepinage et préparation des lés

Veiller lors du calepinage des lés à ce que les éventuelles soudures soient au moins à 50 cm du bord extérieur du siphon.

2.4.3.5.2. Collage du revêtement de sol

Il a lieu 24 heures après la mise en place des lés.

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques figurant dans le Tableau 5, employées en simple encollage à raison de 300/350 g/m² environ, déposées à la spatule dentée (type A2 selon recommandations TKB : profondeur de dent 1,65 mm, écartement de dent 1,80 mm, largeur au sommet 0,50 mm).

2.4.3.5.2.1. Application des lés

- Replier les lés par moitié. Encoller le support et appliquer le revêtement.
- Replier les secondes moitiés et procéder de même, en laissant un jeu de 1 mm.
- Ne pas faire chevaucher deux films de colle à la reprise d'encollage.

2.4.3.5.2.2. Marouflage

Marouflage manuel soigné lors de la mise en place pour assurer un bon transfert du film de colle.

Important : proscrire toute circulation pendant 24 heures après la pose, de même que tout aménagement ou mise en place de mobilier.

2.4.3.5.2.3. Raccordement du revêtement de sol au siphon

Cf. Figure 8, 9 et 10a-10b en fin de dossier :

- Dérouler et coller les revêtements de sol Gerflor.
- Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du siphon.
- Tracer le cercle de coupe à l'intérieur de la bride positionnée au-dessus du trou.
- Couper le revêtement.
- Chauffer le lé avec un chalumeau ou un décapeur.
- Installer et fixer la bride par-dessus.

2.4.3.5.2.4. Traitement des rives

Le traitement se fera avec une remontée en plinthe (cf. Figures 2a, 2b et 3 en fin de Dossier Technique) du revêtement de sol sur 13 cm, collée à l'aide de la colle contact ou d'une bande adhésive double face définie au tableau 9.

Préalablement à l'application du procédé d'étanchéité mural, sur les 4 cm de la remontée en plinthe, l'entreprise en charge de la mise en œuvre du revêtement de sol se chargera de passer un papier de verre (grain 120 par exemple) sur la surface du revêtement de sol remontée en plinthe, sur la partie destinée à être recouverte, pour rayer la surface afin d'améliorer l'adhérence. L'entreprise prendra soin de protéger le revêtement de sol à l'aide d'un ruban adhésif avant ponçage et de dépoussiérer la zone après ponçage.

2.4.3.5.2.5. Traitement des joints

Soudure à chaud :

- Obligatoire (24 h minimum après collage).
- Attention : pas de soudure à moins de 50 cm du bord extérieur du siphon.

Chanfreinage :

Le chanfreinage permet d'ouvrir et de régulariser le joint, de supprimer les éventuelles traces de colle qui peuvent nuire à la qualité de la soudure. Il est réalisé avec un outillage approprié (Voir ci-dessous).

Il faut chanfreiner l'épaisseur du revêtement diminuée d'environ 0,3 mm.



- Soudure du revêtement de sol avec le cordon GERFLOR réf. CR40 :

Elle se fait à l'aide d'un chalumeau de type LEISTER avec variateur à air chaud équipé d'une buse en sortie.

La soudure avec la buse rapide (Ø 5 mm) est également possible.

Pour tout type de matériel de soudure, suivre les prescriptions du fabricant.

- Arasage :

Cette opération doit être réalisée après refroidissement du cordon avec :

- soit une gouge d'arasage ;
- soit une spatule à mastiquer souple affûtée au milieu.



Exemple d'outil d'arasage

2.4.3.5.2.6. Traitement des transitions avec le revêtement de sol du local adjacent

2.4.3.5.2.6.1. Revêtement de la pièce adjacente en PVC

Se référer au §7.4.3.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Jonction par soudure :

Cas général : soudure à chaud du revêtement de la pièce adjacente et du revêtement de la douche / salle de bains.

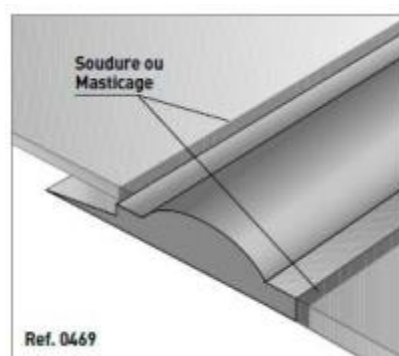
- Jonction par profilé soudable :

Mise en place du profilé de seuil – réf. 0469 de Gerflor : soudure à chaud du revêtement de la douche / salle de bains et du revêtement de la pièce adjacente de chaque côté du seuil (cf. figure 4 en fin de Dossier Technique).

2.4.3.5.2.6.2. Revêtements de la pièce adjacente de type autre que PVC

Se référer au §7.4.3.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Mise en place du profilé de seuil – réf. 0469 de Gerflor : soudure à chaud du revêtement douche et masticage du revêtement non soudable de la pièce adjacente avec mastic MS polymère (Cf. schéma de principe ci-dessous)



- Mise en place d'une barre de seuil à recouvrement (type seuil à visser de la Société ROMUS) et masticage avec mastic MS polymère.

2.4.3.6. Mise en œuvre du système douche confort (avec sous-couche)

2.4.3.6.1. Pose de la sous-couche TARAFOAM

Se référer à l'article 9.2 de la NF DTU 53.12 P1-1-1-3 complété comme suit :

Collage de la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique en émulsion (Cf. Tableau 6) dans les conditions décrites au § 2.5.3.4.2. La mise en œuvre est représentée dans La figure 12 en annexe du document.

2.4.3.6.2. Pose du revêtement de sol

Collage du revêtement de sol sur la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique (Cf. Tableau 5) à raison de 200 à 250 g/m² avec la spatule type A5 (TKB), puis écrasement des sillons de colle avec un rouleau à poils mi-longs (respecter impérativement le temps de gommage pour ce type de collage).

2.4.4. Mise en œuvre du revêtement mural céramique

Le revêtement mural est mis en œuvre une fois l'ouvrage de revêtement de sol terminé, conformément aux dispositions des documents d'évaluation des procédés d'étanchéité visés et précisées ci-dessous.

2.4.4.1. Exigences relatives à l'entreprise

L'entreprise en charge des travaux de réalisation du revêtement mural céramique doit impérativement être au fait des points clefs de mise en œuvre décrits dans le présent document et en particulier :

- Nature des supports muraux acceptés et règles de préparation ;
- Dispositions de mise en œuvre du produit d'étanchéité murale ;
- Choix des produits d'étanchéité murale et leurs composants, profilés de départ ;
- Traitement du raccord sol/mur
- Contrôles de réception de l'ouvrage de revêtement mural.

2.4.4.2. Travaux de revêtement – conditions préalable à la pose

Se référer aux dispositions des documents d'évaluation des procédés d'étanchéité visés pour l'organisation générale du chantier et les conditions préalables à la pose, complétée comme suit :

- Le revêtement de sol doit être protégé avant l'intervention sur les parois verticales,
- Les locaux doivent être couverts, clos et les supports sans condensation,
- La température du support doit être supérieures à 5 °C,
- Sauf précaution préalable, la pose ne doit pas être faite sur un support chaud (c'est-à-dire dont la température est supérieure à 30 °C), ni sous forte chaleur ambiante (supérieure ou égale à 35 °C).

2.4.4.2.1. Raccordement sol-mur

Un schéma de principe illustre ce raccordement en fin de dossier technique (cf figures 11 et 12).

Le procédé d'étanchéité mural retenu doit venir en recouvrement de la remontée en plinthe du revêtement sur au moins 4 cm. Dans un premier temps, s'assurer que la remontée en plinthe a bien été poncée en surface puis appliquer un adhésif de protection sur la remontée en plinthe pour délimiter la surface destinée à recevoir le produit d'étanchéité murale.



Figure 1a : Travaux de revêtement de sol avant démarrage travaux revêtement mural

Ensuite, application d'une 1ère passe selon la consommation par le fabricant du produit pour une application en vertical dans laquelle est marouflée la bande de renfort prescrite en association avec le produit, à la jonction support mural – remontée en plinthe du revêtement PVC (voir Figure 1a et 1b).

La bande de renfort sera choisie en adéquation avec le procédé d'étanchéité sous carrelage retenu, conformément aux prescriptions décrites dans le document d'évaluation visant ce procédé et sera plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat, en prenant soin d'éviter les plis.



Figure 1b : Application de la 1ère passe (à gauche) et pose bande de renfort (à droite)

S'il y a un chevauchement entre la bande de renfort et une bande de protection des angles rentrants et/ou sortants du mur, c'est la bande de protection qui chevauchera la bande de renfort de l'étanchéité (cf figure 1c ci-dessous).



Figure 1c : Chevauchement de la bande de protection de l'angle au-dessus de la bande de renfort

Puis elle est recouverte par une 2ème passe du produit d'étanchéité selon la consommation définie par le fabricant du produit pour une application en mural et dans le délai défini par le fabricant.



Figure 1d : Application de la 2ème passe (à gauche)

Un délai de séchage après l'application de la deuxième passe doit être respecté avant la pose du carrelage tel que défini ci-dessous.

2.4.4.2.2. Traitement des points singuliers

Se référer à l'évaluation technique du procédé d'étanchéité mural pour les dispositions sur le traitement des points suivants :

- Canalisation traversante

- Huisseries
- Fixation murale et perçement

2.4.4.2.3. Pose du carrelage

Se référer au §7.3 de la norme NF DTU 52.2 P1-1-1 et précisé comme suit :

La mise en œuvre de la première rangée de carreaux céramiques au droit du profilé collé doit se faire obligatoirement avec des carreaux entiers, et avec le mortier colle adapté.

Le choix du mortier colle et le délai minimal de repos à respecter avant la pose du revêtement céramique est celui prescrit dans le document d'évaluation du procédé d'étanchéité mural retenu.

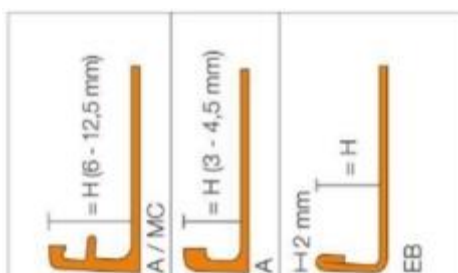
La mise en œuvre du revêtement mural céramique sur les parois concernées est réalisée sur toute hauteur.

La pose de la première rangée du revêtement céramique peut être effectuée à l'aide de vérins de positionnement (réf. 11132 - société Raimondi ou équivalent) et d'une règle en aluminium (voir photos ci-dessous).



Exemple de mise en place des vérins de positionnement

Un profilé de finition (type gamme Schlüter-Jolly ou Schlüter-Schiene ou équivalent) est systématiquement installé avant la pose de la première rangée du revêtement céramique (voir schéma ci-dessous). Le profilé de finition est collé à l'aide du mortier colle utilisée pour le revêtement céramique. Il ne doit pas être fixé mécaniquement sur la paroi.



Le jointoiement des carreaux intervient au plus tôt 24h après le collage, conformément aux dispositions prescrites dans le document d'évaluation du procédé d'étanchéité mural retenu.

2.4.4.3. Auto-contrôles de suivi d'exécution

Il devra être réalisé des autocontrôles au cours des différentes phases de travaux ainsi que sur l'ouvrage fini (notamment en ce qui concerne le traitement des points singuliers et des finitions) conformément aux dispositions ci-après. Les résultats de autocontrôles doivent faire l'objet d'un enregistrement.

Chacune des entreprises intervenant dans la mise en œuvre doit au moins s'engager, au travers d'un Plan Qualité, à :

- déclarer par écrit tout chantier au titulaire de l'Avis Technique,
- disposer du personnel formé dans la mise en œuvre de chacun des composants du système TARADOUCHE HYBRIDE,
- disposer du matériel nécessaire au contrôle du support et des conditions de chantier,
- effectuer, pour chaque chantier réalisé, les contrôles prévus pour la technique considérée.
- consigner par écrit, et pour chaque chantier réalisé, les informations et les résultats de contrôles le caractérisant : noms des intervenants, résultats des vérifications et des contrôles réalisés sur le chantier.

En outre, l'entreprise doit s'engager, au travers du Plan d'Assurance Qualité, à réaliser, pour chaque chantier réalisé, au moins chacun des contrôles définis ci-après.

2.4.4.3.1. Contrôles du support

Une réception du support doit être réalisée pour statuer sur sa conformité et sur les éventuels travaux préparatoires à réaliser ; les contrôles requis et leurs modalités sont décrites dans les fiches de réception des supports jointes en annexe 1 et 2.

Chaque fiche est à remplir par l'entreprise de pose qui à la charge des travaux.

Voir Annexe 1 pour les supports à base de liants hydrauliques destinés à recevoir le revêtement de sol.

Voir Annexe 2 pour les supports verticaux.

2.4.4.3.2. Contrôles des conditions de chantier

Avant chaque intervention, un contrôle de la température ambiante et de celle du support sera effectué. Le point de rosée et l'hygrométrie ambiante sera également relevé.

2.4.4.3.3. Contrôles de réception de l'ouvrage de revêtement de sol

Les points suivants seront contrôlés :

- Traitement des joints entre lés (vérification visuelle de la qualité des soudures, absence de soudure traversant un siphon)
- Traitement des angles rentrants et sortants
- Traitement des points singuliers en conformité avec le présent Dossier Technique
- Ponçage du haut de la remontée du revêtement de sol en plinthe sur 4cm et absence de défaut d'adhérence du relevé

2.4.4.3.4. Contrôles de réception de l'ouvrage mural

Les points suivants seront contrôlés :

- Quantités consommées pour chacune des couches (produit d'étanchéité murale, mortier colle)
- Traitement du raccordement avec la remontée en plinthe du revêtement de sol (préalablement protégé)
- Traitement des points singuliers en conformité avec le présent Dossier Technique (angles sortants, rentrants, percements, fixations)

2.5. Principes de fabrication et de contrôle de la fabrication des revêtements de sol et de la sous-couche

2.5.1. Revêtements de sol et sous-couche acoustique

Les revêtements de sol TARALAY SECURITE, TARALAY SECURITE DESIGN et la sous-couche TARAFOAM sont fabriqués à l'usine de Tarare (FR-69170).

2.5.2. Contrôles de fabrication

2.5.2.1. Revêtements de sol

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque QB-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+. La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001.

2.5.2.2. Suivi de la performance acoustique

La Société GERFLOR est tenue d'assurer un suivi de production quant à la performance d'isolation acoustique au bruit de choc du système associant la sous-couche TARAFOAM aux revêtements de sol TARALAY SECURITE à une fréquence d'au moins 1 essai par an. Les résultats des contrôles doivent faire l'objet d'un enregistrement.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Avis Technique si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.6. Réception/mise en service

Se référer au § 11 du NF DTU 53.12 P1-1-3, rappelé ci-dessous :

- Pour un trafic pédestre normal, la mise en service a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux.
- Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

2.7. Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien

2.7.1. Entretien

Se référer au § 8.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) et aux fiches d'entretien GERFLOR complétées par le tableau 9 en fin de dossier technique.

Une attention particulière devra être apportée au niveau de la jonction entre le revêtement de sol PVC et le revêtement mural céramique.

2.7.2. Surveillance – Maintenance – Réparation

Se référer au § 9 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

Le Maître d'ouvrage doit veiller à ce qu'une surveillance régulière de l'état de l'ouvrage et tout particulièrement de l'état des relevés en plinthe, du raccordement au siphon et des soudures (sol et mur) soit réalisée et à ce que les dispositions soient prises en cas d'altération pour procéder à une réparation sans délai.

Les éventuelles réparations sur ce type d'ouvrage sont jugées, au cas par cas, après analyse technique durant laquelle la société GERFLOR peut être sollicitée comme décrit ci-dessous.

Il appartient au Maître d'ouvrage de mettre en place, immédiatement après la détection d'une défaillance, la mesure conservatoire appropriée au cas considéré et de contacter l'entreprise de pose dans les meilleurs délais pour décider des conditions de réparation conformément au carnet d'entretien qui lui a été remis. Une analyse technique pourra être demandée par l'exploitant auprès du titulaire ; elle devra différencier le vieillissement qui relève de l'usure normale due au trafic et à l'utilisation des locaux, des dégradations d'origine accidentelle. Si les remarques formulées par l'exploitant s'avèrent fondées après analyse technique, l'installateur procèdera aux travaux de réparation dans le cadre de ses engagements contractuels et/ou légaux.

Une attention particulière au niveau de la jonction entre le revêtement de sol PVC et le revêtement mural céramique est préconisée.

2.7.3. Glissance

Il est indispensable de maintenir la surface du sol dans un état permettant de limiter sa glissance. De nombreux paramètres influencent la glissance, notamment la présence de polluants au sol, l'entretien et l'usage du local.

Il appartient donc au Maître d'Ouvrage d'assurer en particulier un bon niveau d'entretien du sol et des dispositifs d'évacuation, tels que préconisés dans les fiches d'entretien GERFLOR, de manière à assurer une évacuation efficace des eaux et maintenir la performance de glissance du sol dans le temps.

2.8. Formation et assistance technique

2.8.1. Formation solier : stage avec attestation individuelle

La Société Gerflor organise dans son Techno-centre des stages (théorie et pratique du système douche) de 35 heures, validés par une attestation. Le programme de formation porte notamment sur les aspects suivants :

- Présentation des composants du système ;
- Réception et préparation des supports sol, avec siphon adapté ;
- Mise en œuvre du revêtement de sol ;
- Réception et préparation des supports muraux ;
- Mise en œuvre du revêtement mural ;
- Mise en œuvre des points singuliers, remontées en plinthe, angles muraux, raccordement au siphon ;
- Mise en œuvre du Clean Corner System ;
- Réalisation des soudures de joints et finitions.

Compte-tenu de l'évolution des revêtements et des techniques, une remise à niveau est effectuée périodiquement (par exemple toutes les 5 années).

Le fabricant concepteur du système précise l'ensemble des dispositions constructives utiles à la bonne exécution de l'ouvrage et il apporte la formation appropriée aux entreprises.

2.8.2. Exigences relatives à l'entreprise

Ces exigences sont définies à l'article 7.1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

L'entreprise devra justifier de la qualification appropriée aux locaux visés, telle que demandée à l'article 2.8.1 du Dossier Technique ; son encadrement technique et ses intervenants sur chantier devront avoir été formés aux particularités de ce type d'ouvrage ; elle devra être en mesure de présenter les attestations individuelles de formation sur demande.

L'entreprise en charge des travaux de réalisation du revêtement mural céramique doit impérativement être au fait des points clefs de mise en œuvre décrits dans le présent document et en particulier :

- Nature des supports muraux acceptés et règles de préparation ;
- Dispositions de mise en œuvre du produit d'étanchéité murale ;
- Choix des produits d'étanchéité murale et leurs composants, profilés de départ ;
- Traitement du raccord sol/mur
- Contrôles de réception de l'ouvrage de revêtement mural.

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande l'entreprise titulaire des travaux sur les points cités ci-dessus.

2.8.3. Assistance à la négociation des marchés

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

Le fabricant du produit d'étanchéité mural est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux en charge du lot revêtement céramique (mural).

2.8.4. Assistance lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

Le fabricant du produit d'étanchéité mural est en mesure d'assister l'entreprise titulaire du lot Revêtements muraux lors du démarrage du chantier si ces dernières lui en font la demande. De plus, un technicien de la société GERFLOR et un technicien du fabricant du produit d'étanchéité mural assisteront les entreprises en charge respectivement du lot Revêtements de sol et Revêtement de mur au démarrage de leur premier chantier.

2.9. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Glissance

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.3 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Tenue du plan de collage

Essais de pelage suivant NF EN 1372 :

(Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 14/02/2011) Essais de réversibilité à l'humidité suivant NF T 76-128 : (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 04/2013)

Aptitude à l'emploi - Bandes adhésives double-face

- Pelage et cisaillement à la chaleur ;
- Comportement vis-à-vis des migrations de constituants.

(Rapports techniques du laboratoire GERFLOR n°11/10815 du 23/06/2011 et résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 19/02/2014).

- Rapport d'essais MAPEI : Collage TARADOUCHE Juin 2021.

Aptitude à l'emploi – Système TARADOUCHE HYBRIDE

- Essai fonctionnel sur la tenue de la jonction à la projection d'eau ;
- (Rapport du laboratoire GERFLOR n°RD19-001).
 - Rapport d'essais MAPEI : CR Essais du 05/06/2018.
 - Rapport d'essais SIKA : Rapport d'essai DE DAFI 01-2022.

2.10. Références

2.10.1. Données Environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

2.10.2. Autres références

Début de la mise en œuvre du système TARADOUCHE HYBRIDE : 2018. Surface réalisée par an : 200 salles de bain

Annexes du Dossier Technique

Annexe 1 : reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques (au sol)

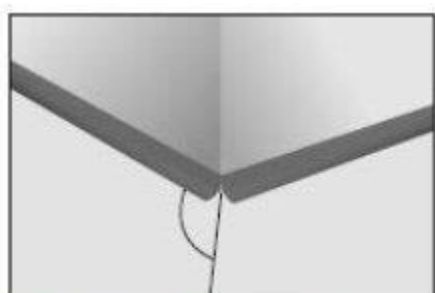
Système douche - Reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques					
Entreprise :					Date
Nom, référence et adresse du chantier :					
Localisation des contrôles (voir plan(s) à joindre)					
Clos et couvert ☐ oui ☐ non, Température ambiante °C, Cloisons ☐ oui ☐ non,					
Propreté des sols ☐ oui ☐ non.					
Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définies dans le NF DTU 53.12					
Nombre de contrôles à effectuer :					
– Minimum 1 par niveau et par phase d'exécution des supports pour les points 1, 3, 4, 5 ;					
– 1 par douche pour les points 2, 6 et 7.					
1 - Taux d'humidité du support : méthode de la bombe au carbure (à l'endroit le plus épais et à la mi-épaisseur pour la chape)					
Résultats et valeurs :	n° 1 ☐ C : % ☐ NC	n° 2 ☐ C : % ☐ NC	n° 3 ☐ C : % ☐ NC	n° 4 ☐ C : % ☐ NC	n° 5 ☐ C : % ☐ NC
2 - Relevé des fissures : situation, diagnostics, largeurs Décisions :					
3 - Cohésion de surface					
Résultats et valeurs :	n° 1 ☐ C : % ☐ NC	n° 2 ☐ C : % ☐ NC	n° 3 ☐ C : % ☐ NC	n° 4 ☐ C : % ☐ NC	n° 5 ☐ C : % ☐ NC
4 - Porosité Résultats : ☐ Support normalement poreux ☐ Support très poreux ☐ Support fermé					
5 - Respect de la pente Résultats : ☐ C ☐ NC					
6 - Implantation du siphon Niveau dalle béton finie : ☐ C ☐ NC Distance bord / parois verticales > 30 cm (ou au moins 40 cm axe / parois) : ☐ C ☐ NC					
Légende : ☐ C = Conforme ☐ NC = Non conforme					

Annexe 2 : reconnaissance des supports muraux

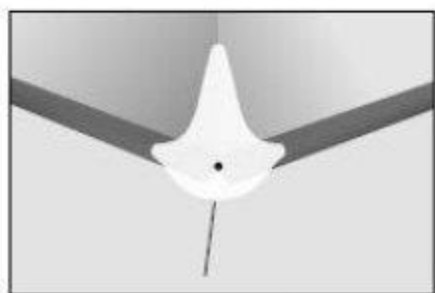
Système douche - Reconnaissance des supports muraux	
Entreprise :	Date
Nom, référence et adresse du chantier :	
Localisation des contrôles (voir plan(s) à joindre)	
Clos et couvert ☐ oui ☐ non, Température ambiante °C	
Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définies dans la NF P 72-203-1-1 (DTU 25.41) et NF P 74-204-1 (DTU 59.4).	
Nombre de contrôles à effectuer :	
- Minimum : chaque local pour les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9	
1 - Aspect de surface	
Après traitement des joints et ragréage local (tête de vis, rebouchage superficiel)	
Présence de pulvérulence ☐ C ☐ NC	
Présence de trou. ☐ C ☐ NC	
2 - Planéité locale	
2 mm sous la règle de 0,20 m : ☐ C ☐ NC	
3 - Planéité générale (y compris rectitude aux angles)	
5 mm sous la règle de 2 m : ☐ C ☐ NC	
4 - Horizontalité	
L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3 mm/m sans dépasser 2 cm.	
☐ C ☐ NC	
5 - Aplomb (y compris aux angles)	
5 mm mesurée sur 2,5 m : ☐ C ☐ NC	
6 - Humidité (pour les enduits en plâtre projeté en rénovation)	
Humidimètre à pointes : ☐ C ☐ NC	
Légende : ☐ C = Conforme ☐ NC = Non conforme	

Annexe 3 : Tableau et Figures

Locaux humides	Mise en service	Protection	Entretien journalier	Entretien hebdomadaire ou mensuel
Revêtement de sol	Décapage avec balai-brosse.	Non	Balayage humide avec détergent neutre	Nettoyage au balai brosse avec détergent neutre. Essuyage à la serpillière.
Jonction sol/mur	Nettoyage avec détergent neutre.	Non	Nettoyage avec détergent neutre	Lessivage. Nettoyage avec détergent neutre.
Siphon	Démontage et nettoyage complet de l'intérieur et de la grille avec détergent neutre. Rinçage.	Non	Nettoyage de la grille avec détergent neutre	Nettoyage complet avec détergent neutre. Rinçage.

Tableau 9 – Entretien et Utilisation**1**

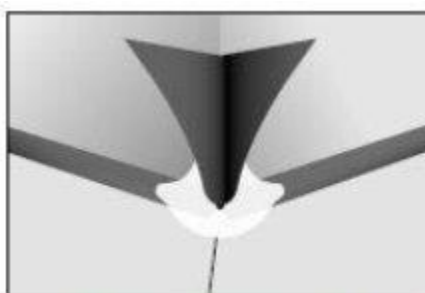
- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appuis jusqu'à l'angle.

**2**

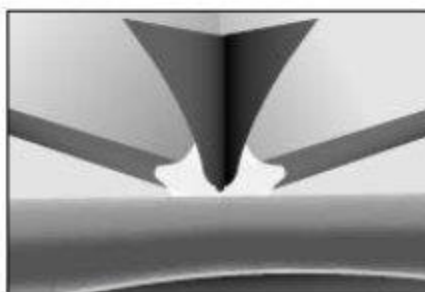
- Positionner l'angle sortant (Profil OUT - 058R) dans l'angle mur.

**3**

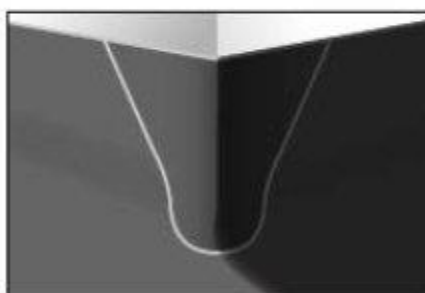
- Découper une pièce d'angle sortant dans un morceau du revêtement à l'aide du gabarit (058T).
- Repérer l'axe de la pièce à l'aide des encoches.

**4**

- Encoller et positionner la pièce en s'alignant sur le repère de l'angle sortant et l'arête du mur.
- Partie basse de la découpe aux trois quart de l'angle sortant ou au niveau du point.

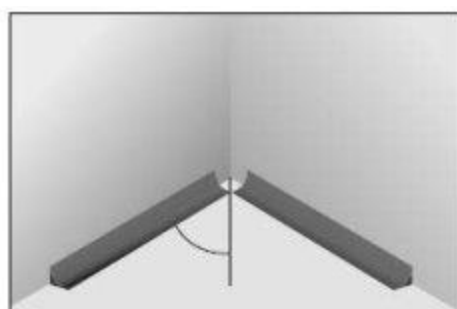
**5**

- Rabattre le matériau.
- Découper autour de la pièce en laissant un espace de 1 mm.

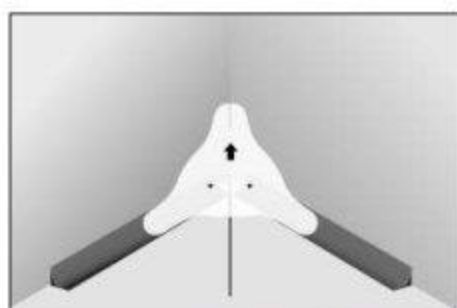
**6**

- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ». Ajuster après refroidissement du cordon.

Figure 2a : Clean Corner System: solution alternative pour remontée en plinthe
Mise en œuvre en angle sortant avec le système OUT

**1**

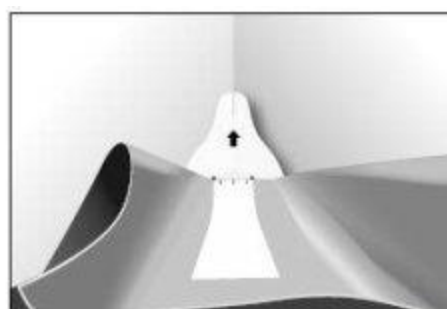
- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appuis dans l'angle.

**2**

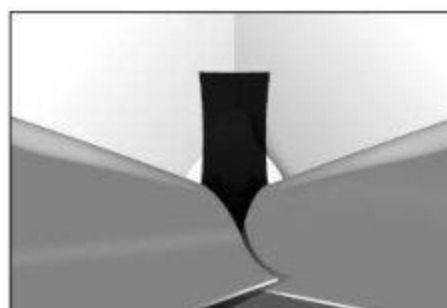
- Encoller et positionner l'angle rentrant [Profil IN - 058S], les 2 traits alignés dans l'angle du mur et au sol sur le trait.

**3**

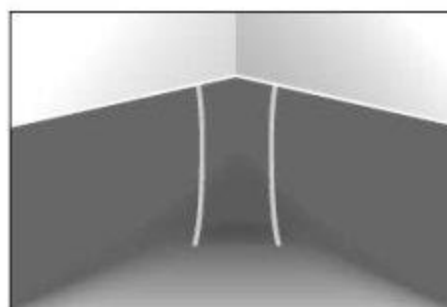
- Gabarit de découpe angle rentrant [058T].
- R 30 / 38 pour forme d'appui de 30 ou 38.
- R 20 pour forme d'appui de 20.

**4**

- Pour la R 30/38, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères (2 points) de l'angle rentrant.
- Positionner le gabarit entre les 2 points et tracer autour du gabarit avant de découper le matériau.
- Pour la R 20, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères. Décaler le gabarit à droite, positionner l'encoche R 20 sur le repère.
- Tracer le long du gabarit.
- Faire la même chose à gauche.
- Découper le matériau.

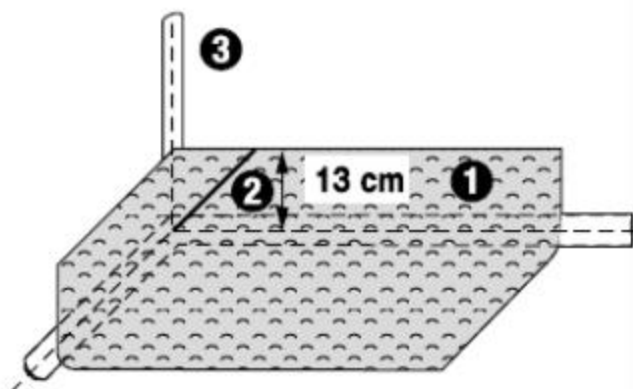
**5**

- Encoller en colle acrylique et positionner la partie découpée dans l'angle.
- Bien maroufler la pièce.
- Ne pas utiliser de colle solvantée (type polychloroprène).

**6**

- Rabattre le matériau.
- Découper la partie droite et gauche du revêtement en laissant un espace de 1 mm.
- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ».
- Agrafer après refroidissement du cordon.

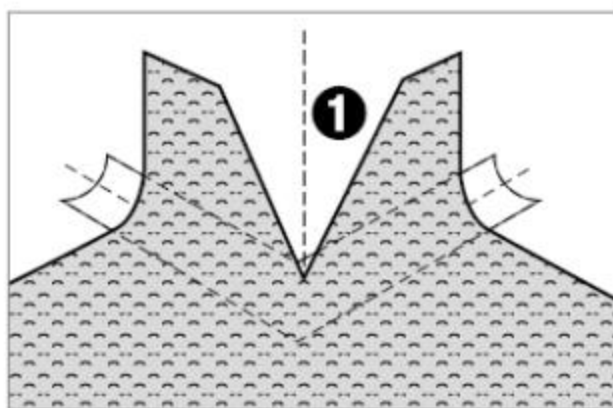
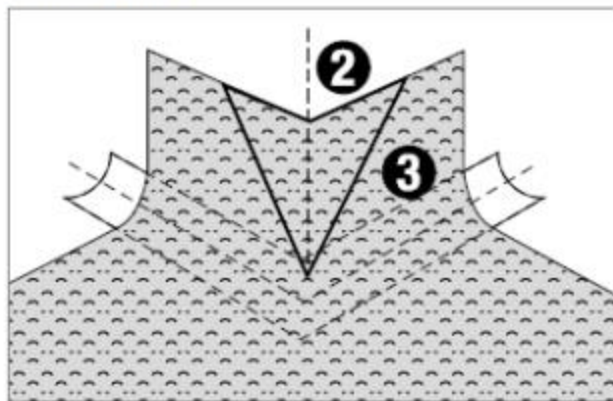
Figure 2b : Clean Corner System: solution alternative pour remontée en plinthe
Mise en œuvre en angle rentrant avec le système IN

ANGLE RENTRANT

Collage du revêtement en remontée plinthe de 13 cm.

2. Découpe du revêtement à 45° et soudure du cordon CR 40.

3. Angle MUR : mise en place par double encollage du cordon CA 12 sur toute la hauteur à partir de la remontée en plinthe.

**ANGLE SORTANT**

1- Coupe du revêtement jusqu'à mi-hauteur de la forme d'appui.

2- Apport d'une pièce de revêtement.

3- Soudure du cordon CR 40 et arasement.

Figure 3 – traitement de la remontée en plinthe

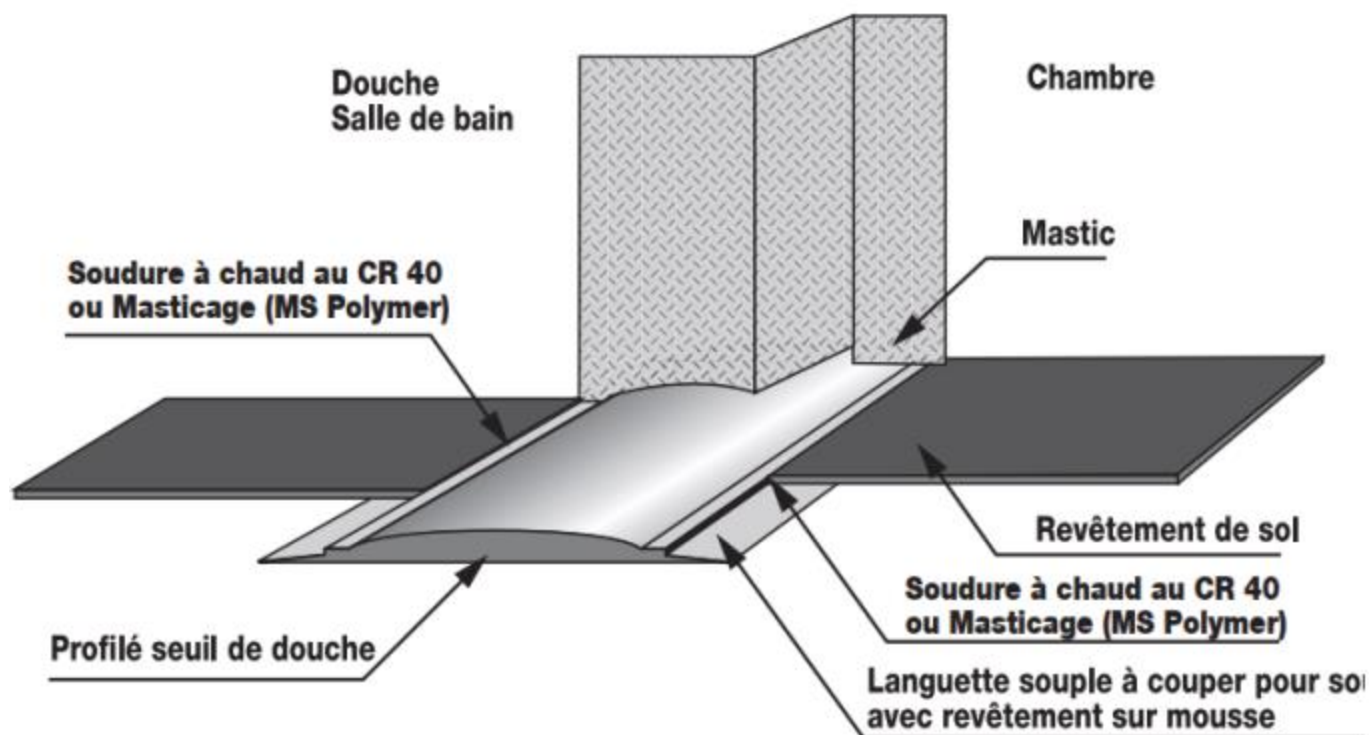


Figure 4 – Traitement de la jonction douche / chambre

Cas particulier : rénovation

- groupement des tuyaux dans un angle
- confection d'un pan coupé
- remontée en plinthe sur le pan coupé

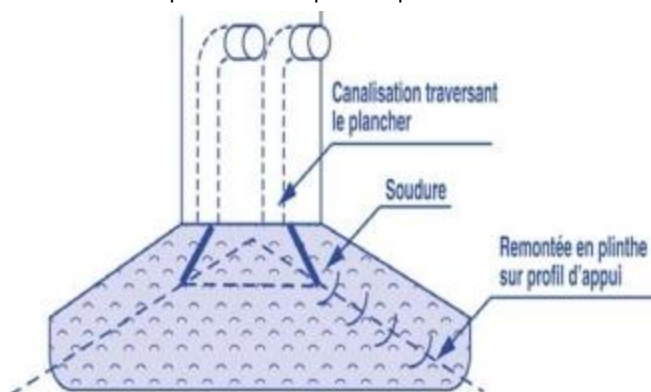


Figure 5 – Cas particulier : Rénovation

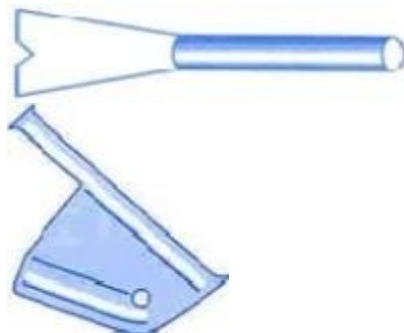


Figure 6 – Kit disponible chez GERFLOR ou ROMUS

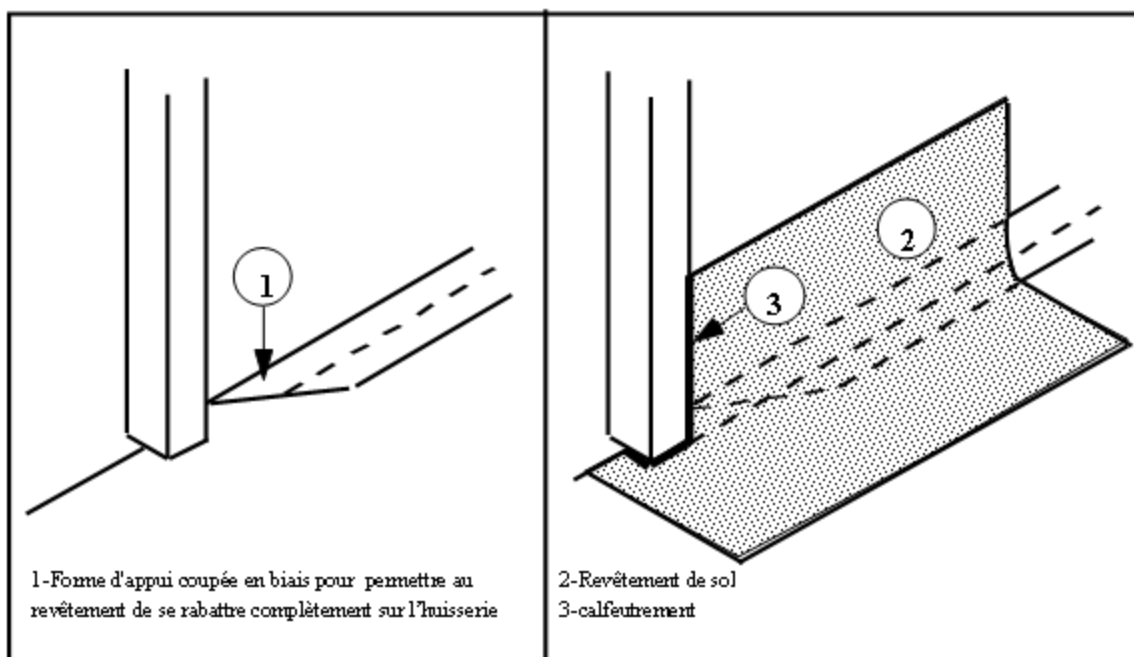


Figure 7 – Angle Sol/Mur avec forme d'appui

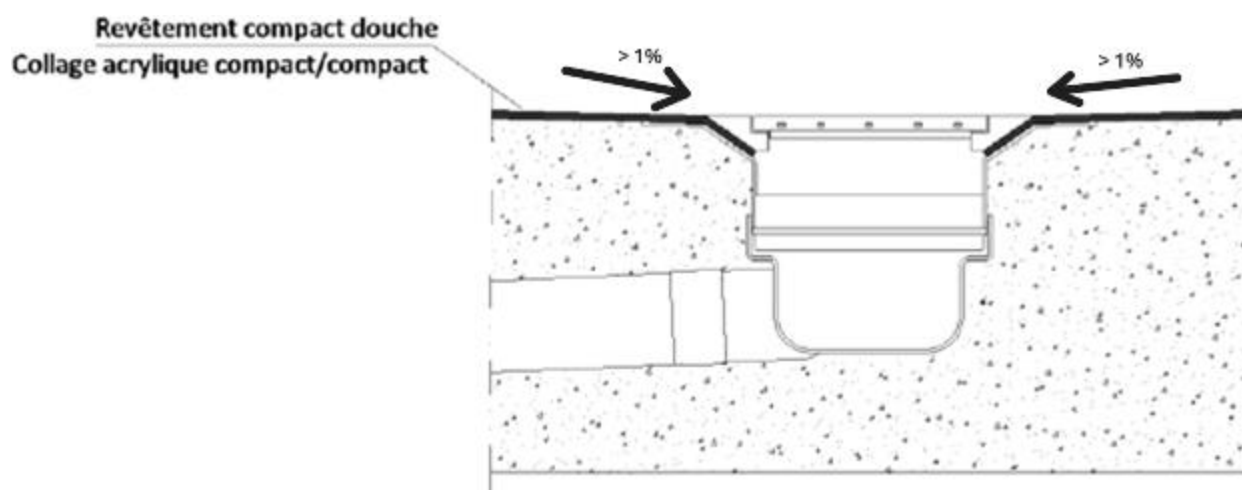
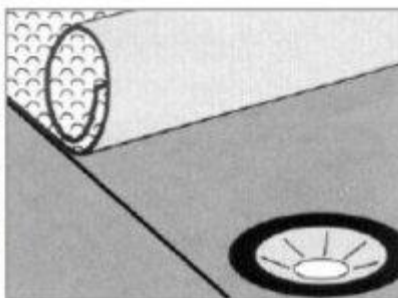
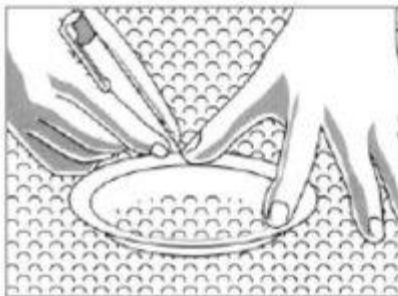


Figure 8 – Implantation d'un siphon dans une dalle béton (enduit de sol non représenté)

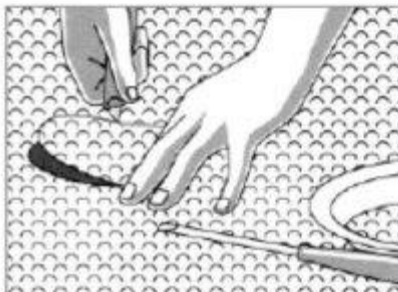
- Dérouler et coller les revêtements de sol GERFLOR jusqu'aux portes-vis. Un double encollage acrylique autour du siphon est recommandé.
- Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du bord du siphon.



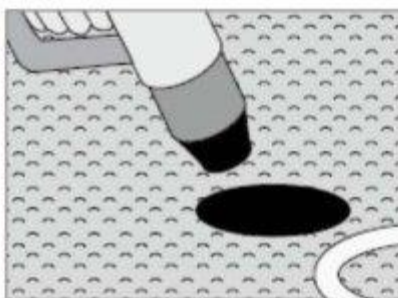
- Tracer le cercle de coupe à l'intérieur de la bride positionnée au-dessus du trou.



- Couper le revêtement



- Chauffer le lé avec un chalumeau.



- Placer la bride par dessus.
- La fixer à l'aide des vis.



Figure 9 – Raccordement du revêtement au siphon

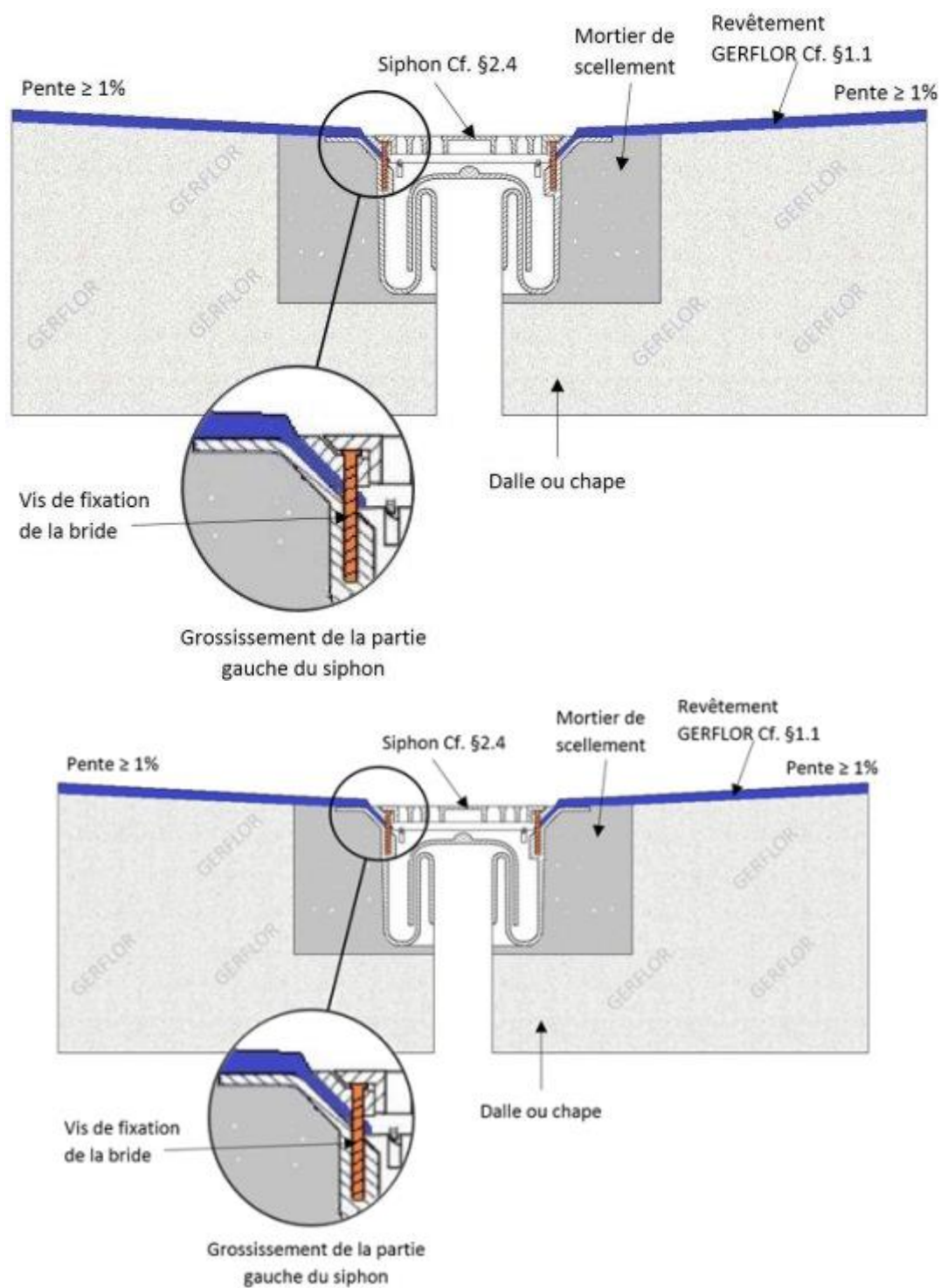


Figure 10a – Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques

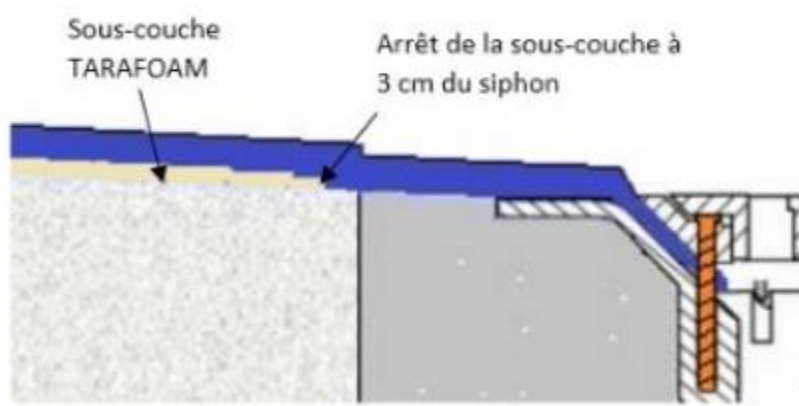


Figure 10b – Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques avec sous-couche TARAFOAM (Arrêt de la sous-couche à 3 cm du siphon - enduit de sol non représenté)

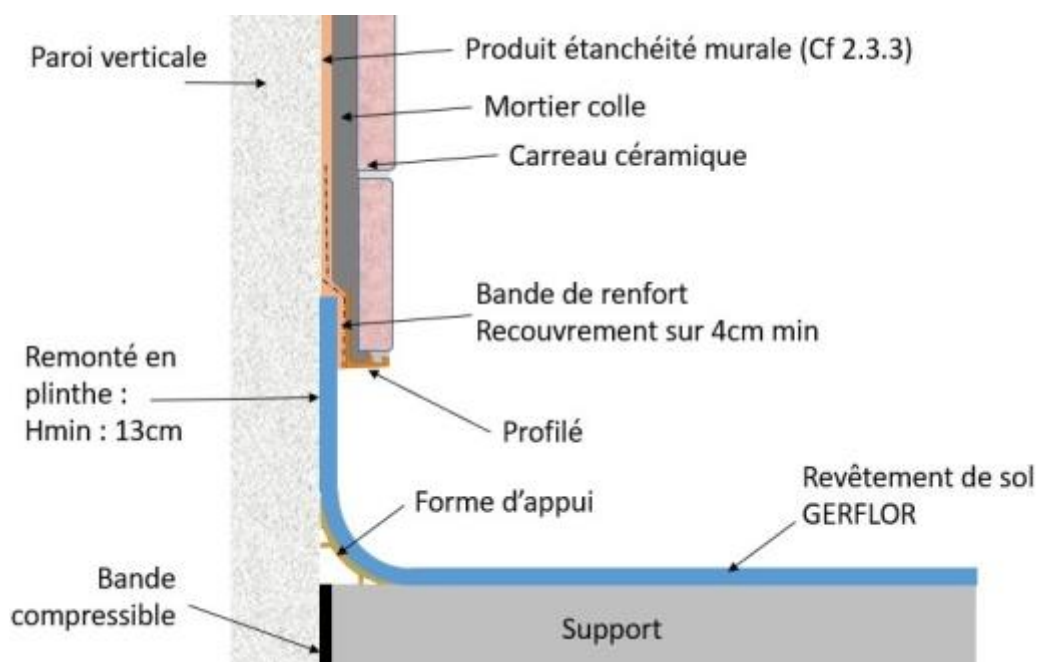


Figure 11 : Recouvrement remontée en plinthe – système classique

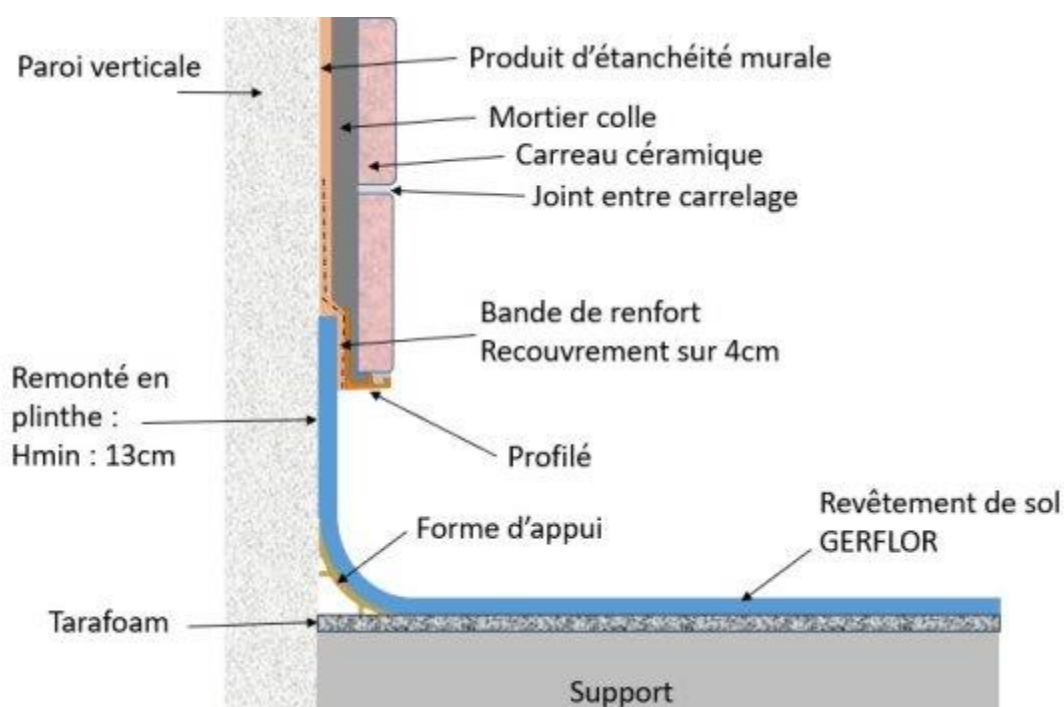


Figure 12 : Recouvrement remontée en plinthe - système confort

ANNEXE 1 : RECONNAISSANCE DES SUPPORTS HORIZONTAUX A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES

Système douche - Reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques					
Entreprise :			Date		
Norm, référence et adresse du chantier :					
Localisation des contrôles (voir plan(s) à joindre)					
Clos et couvert ☐ oui ☐ non, Température ambiante °C, Cloisons ☐ oui ☐ non,					
Propreté des sols ☐ oui ☐ non.					
Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définies dans le NF DTU 53.12					
Nombre de contrôles à effectuer :					
– Minimum 1 par niveau et par phase d'exécution des supports pour les points 1, 3, 4, 5 ;					
– 1 par douche pour les points 2, 6 et 7.					
1 - Taux d'humidité du support : méthode de la bombe au carbure (à l'endroit le plus épais et à la mi-épaisseur pour la chape)					
Résultats et valeurs :	n° 1 ☐ C : % ☐ NC	n° 2 ☐ C : % ☐ NC	n° 3 ☐ C : % ☐ NC	n° 4 ☐ C : % ☐ NC	n° 5 ☐ C : % ☐ NC
2 - Relevé des fissures : situation, diagnostics, largeurs Décisions :					
3 - Cohésion de surface					
Résultats et valeurs :	n° 1 ☐ C : % ☐ NC	n° 2 ☐ C : % ☐ NC	n° 3 ☐ C : % ☐ NC	n° 4 ☐ C : % ☐ NC	n° 5 ☐ C : % ☐ NC
4 - Porosité Résultats : ☐ Support normalement poreux ☐ Support très poreux ☐ Support fermé					
5 - Respect de la pente Résultats : ☐ C ☐ NC					
6 - Implantation du siphon Niveau dalle béton finie : ☐ C ☐ NC Distance bord / parois verticales > 30 cm (ou au moins 40 cm axe / parois) : ☐ C ☐ NC					
Légende : ☐ C = Conforme ☐ NC = Non conforme					

ANNEXE 2 : RECONNAISSANCE DES SUPPORTS MURAUX

Système douche - Reconnaissance des supports muraux	
Entreprise :	Date
Nom, référence et adresse du chantier :	
Localisation des contrôles (voir plan(s) à joindre)	
Clos et couvert ☐ oui ☐ non, Température ambiante °C	
Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définies dans la NF P 72-203-1-1 (DTU 25.41) et NF P 74-204-1 (DTU 59.4).	
Nombre de contrôles à effectuer :	
– Minimum : chaque local pour les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9	
1 - Aspect de surface	
Après traitement des joints et ragréage local (tête de vis, rebouchage superficiel)	
Présence de pulvérulence ☐ C ☐ NC	
Présence de trou. ☐ C ☐ NC	
2 - Planéité locale	
2 mm sous la règle de 0,20 m : ☐ C ☐ NC	
3 - Planéité générale (y compris rectitude aux angles)	
5 mm sous la règle de 2 m : ☐ C ☐ NC	
4 - Horizontalité	
L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3 mm/m sans dépasser 2 cm.	
☐ C ☐ NC	
5 – Aplomb (y compris aux angles)	
5 mm mesurée sur 2,5 m : ☐ C ☐ NC	
6 – Humidité (pour les enduits en plâtre projeté en rénovation)	
Humidimètre à pointes : ☐ C ☐ NC	
Légende : ☐ C = Conforme ☐ NC = Non conforme	